



Doc. 15916

26 janvier 2024

La concentration des médias et les menaces au pluralisme et à l'indépendance des médias

Proposition de résolution

déposée par M. Mogens JENSEN et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'accès à une information fournie par des médias pluralistes et indépendants est essentiel dans une démocratie. Le pluralisme des médias est une condition préalable à la qualité et la variété des informations, et, par conséquent, à la possibilité pour le public de se forger librement une opinion et de participer avec discernement aux débats publics.

Selon la jurisprudence relative à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5), les Etats membres doivent prendre des mesures propres à garantir le pluralisme et donc la transparence des médias. Cependant, le pluralisme des médias est remis en question par des pressions économiques accrues et par la concurrence des médias numériques, mais aussi par une mainmise plus insidieuse sur les médias.

Des médias sont rachetés par de riches entreprises ou particuliers, dont les intérêts sont déconnectés du journalisme indépendant et visent la rentabilité, voire sont axés sur la possibilité de diriger l'opinion d'une partie du public. Par le biais de la concentration des médias ou des processus de mainmise sur les médias, ce leadership d'opinion a pu parvenir à dominer certains marchés régionaux ou nationaux.

Ce risque est accru par un manque de transparence préoccupant dans les structures de la propriété des médias. En effet, les médias sont souvent détenus et contrôlés de manière non transparente, soit en raison de l'absence d'obligation de transparence en droit interne, soit en raison de montages juridiques non transparents de propriété indirecte ou cachée, souvent en lien avec des attaches politiques ou des intérêts économiques. Par ailleurs, ces phénomènes, couplés avec l'absence de mécanismes adéquats de soutien financier, détruisent aussi le réseau des petits médias locaux et menacent la survie d'opérateurs médias qui donnent voix ou communautés minoritaires ou à des groupes marginalisés.

L'Assemblée parlementaire doit examiner plus attentivement ces questions, afin de proposer des lignes d'actions concrètes, qui pourraient également être reprises par les stratégies nationales de renforcement de la liberté des médias qui seront développées dans le cadre de la Campagne du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

JENSEN Mogens, Danemark, SOC
BANKOĞLU Aysu, Türkiye, SOC
BRENNER Koloman, Hongrie, NI
BROUWERS Karin, Belgique, PPE/DC
CRISTEA Andi-Lucian, Roumanie, SOC
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
EFTHYMIOU Anna, Grèce, PPE/DC
FABRICIUS Camilla, Danemark, SOC
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
GHAZARYAN Sona, Arménie, ADLE
GRIPPO Valentina, Italie, ADLE
GRYFFROY Andries, Belgique, NI
HAATAINEN Tuula, Finlande, SOC
HAJDUKOVIĆ Domagoj, Croatie, SOC
IORDANOVA Nadejda, Bulgarie, NI
JONSSON Mattias, Suède, SOC
KARAMEHIĆ-ABAZOVIĆ Mia, Bosnie-Herzégovine, NI
KARTHEISER Fernand, Luxembourg, CE/AD
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
MARTINEZ SEIJO Luz, Espagne, SOC
RUSTAMYAN Armen, Arménie, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SEPASHVILI Eka, Géorgie, CE/AD
THÓRARINSSON Birgir, Islande, PPE/DC
VALENTIN Kim, Danemark, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe